

Rapport médical

concernant

les Inspections psychiâtriques

à la Maison d'Éducation surveillée

d'Eysses

— 1934 —



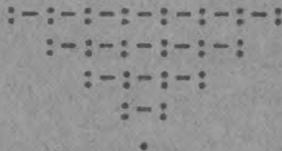
f9c53

RAPPORT MEDICAL

CONCERNANT LES INSPECTIONS PSYCHIATRIQUES

A LA

MAISON D'EDUCATION SURVEILLEE D'EYSSES



RAPPORT MEDICAL

CONCERNANT LES INSPECTIONS PSYCHIATRIQUES

A LA

MAISON D'EDUCATION SURVEILLÉE D'HYÈRES



1°.

2°.

Monsieur le Docteur DUCOUDRAY, Médecin-Chef de l'Asile d'ALBI
à Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous présenter ci-dessous mon rapport
concernant les inspections psychiâtriques que j'ai faites à la
Maison d'Education surveillée d'Eysses et au cours desquelles
j'ai examiné les pupilles entrés dans cet Etablissement durant
l'année 1934.

Technique des inspections.

- Ces inspections ont eu lieu comme en 1932 et 1933 avec le con-
-cours de Mlles Chabot, Guêze et Larrède, assistantes sociales
de la Protection Toulousaine de l'Enfance, attachées à la con-
-sultation des enfants mentalement déficients et mineurs délin-
-quants de Toulouse (Clinique neuro-psychiâtrique de Mr le
Professeur Riser.)

- Cinq inspections psychiâtriques ont été faites les :

10 & 11 Janvier 1934 avec le concours de Mlle Chabot.

6 & 7 Juin - - - - - Guêze.

23 - - - - - Guêze

Monsieur le Docteur DUCOURRAY, Médecin-Chef de l'Asile d'ALBI
à Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous présenter ci-dessous mon rapport
concernant les inspections psychiatriques que j'ai faites à la
Maison d'Éducation surveillée d'Evreux et au cours desquelles
j'ai examiné les pupilles entrés dans cet Établissement durant
l'année 1934.

Technique des inspections.

1° - Ces inspections ont eu lieu comme en 1933 et 1934 avec le con-
-cours de Mlles Chabot, Guéze et Larréde, assistantes sociales
de la Protection Toulousaine de l'Enfance, attachées à la con-
-sultation des enfants mentalement déficients et mineurs délin-
-quants de Toulouse (Clinique neuro-psychiatrique de M. le
Professeur Rissler.)

2° - Cinq inspections psychiatriques ont été faites les :

10 & 11 Janvier 1934	avec le concours de Mlle Chabot.
6 & 7 Juin	- - - - -
28	- - - - -
	Guéze.
	Guéze.

15 & 16 Novembre 1934 avec le concours de Mlle Guéze

13 & 14 Décembre - - - - - Larrède.

3°.- 88 pupilles ont été examinés au cours de ces inspections. Ce nombre nettement plus élevé que ceux des années précédentes (60 en 1932 et 72 en 1933) s'explique par l'arrivée à Eysses de 34 jeunes gens ayant participé durant l'été 1934 aux rébellions de Belle-Ile. 29 de ces pupilles ont été examinés au cours des inspections psychiâtriques.

La durée de l'examen psychiâtrique d'un pupille étant de 30 minutes environ, ces inspections ont toutes été longues : 4 ont demandé un jour et demi de séjour à Eysses du Médecin et de la visiteuse, un a demandé un jour.

4°.- Quelques pupilles entrés à Eysses en 1934 et n'ayant fait qu'un court séjour n'ont pu être soumis à l'examen psychiâtrique, leur libération étant intervenue avant mon passage dans l'Etablissement.

5°.- Les frais de séjour et de déplacement à Eysses des assistantes ont été supportés par la Protection Toulousaine de l'Enfance.

6°.- Méthode d'examen : Les pupilles ont été soumis systématiquement aux épreuves-tests de Bénéet & Simon et les niveaux mentaux ainsi obtenus ont été mentionnés pour chacun d'eux dans le tableau 11. L'établissement du niveau mental par les tests de Bénéet & Simon n'a pu être fait pour 3 pupilles par suite de circonstances diverses : l'un ne comprenant pas et ne parlant pas suffisamment le français (Kwasniewski), un autre faisant systématiquement des réponses facétieuses, et un

12 & 14 Novembre 1934 avec le concours de Mlle Guéze
12 & 14 Décembre - - - - -

30. -- 88 pupilles ont été examinées au cours de ces inspections.

Ce nombre nettement plus élevé que ceux des années précédentes (60 en 1932 et 78 en 1933) s'explique par l'arrivée à Evreux de 34 jeunes gens avant participé durant l'été 1934 aux réceptions de Belle-Ile. 89 de ces pupilles ont été examinées au

cours des inspections psychiatriques.

La durée de l'examen psychiatrique d'une pupille étant de

30 minutes environ, ces inspections ont toutes été longues : 4 ont demandé un jour et demi de séjour à Evreux du Mésagein et de la visiteuse, un a demandé un jour.

4. -- Quelques pupilles entrées à Evreux en 1934 et n'ayant fait qu'un court séjour n'ont pu être soumis à l'examen psychiatrique. Leur libération étant intervenue avant son passage dans l'Établissement.

5. -- Les frais de séjour et de déplacement à Evreux des assistantes ont été supportés par la Protection Toulonnaise de l'Enfance.

6. -- Méthode d'examen : Les pupilles ont été soumis systématiquement aux épreuves-tests de Bónet & Simon et les niveaux mentaux ainsi obtenus ont été mentionnés pour chacun d'eux dans le tableau II. L'établissement du niveau mental par les tests de Bónet & Simon n'a pu être fait pour 3 pupilles par suite de circonstances diverses : l'un ne comprenant pas et ne parlant pas suffisamment le français (Kwasniewski), un autre faisant systématiquement des réponses fautiveuses, et un

autre parti en corvée n'ayant pu être appelé devant l'assistante (Parisot).

Comme dans les années précédentes, je me suis attaché à rechercher les conditions sociales dans lesquelles se trouvaient les pupilles au moment de leurs délits et la nature de ces délits. Je me suis heurté à la même difficulté que précédemment : l'absence complète dans les dossiers de renseignements précis et un peu détaillés permettant d'apprécier utilement ces facteurs si capitaux pour la connaissance de la psychologie du délinquant, de sa culpabilité, de la conduite à tenir à son égard.

Je demande donc instamment que pour tous les mineurs délinquants soit établi un petit dossier social et psychologique qui suivrait le jeune homme dans tous les Etablissements où il pourrait successivement être placé. Ce dossier devrait comprendre :

1°/ Un compte-rendu précis indiquant avec des détails, d'une part la nature et le nombre des délits commis et leurs circonstances, d'autre part, les conditions sociales dans lesquelles se trouvait le jeune délinquant au moment de ces délits.

2°/ Une copie de tous les rapports d'expertises et de tous les comptes-rendus d'examen psychiatriques qui auraient pu être faits pour les jeunes délinquants à l'occasion de ses passages devant les Tribunaux.

Il existe actuellement auprès de nombreux tribunaux des services sociaux qui fournissent pour les mineurs délinquants

autre parti en corvée n'ayant pu être appelé devant l'assis-
tante (Parisot).

Comme dans les années précédentes, je me suis attaché à

rechercher les conditions sociales dans lesquelles se trouvaient
les pupilles au moment de leurs délits et la nature de ces délits

Je me suis heurté à la même difficulté que précédemment :

l'absence complète dans les dossiers de renseignements précis

et un peu détaillés permettant d'apprécier utilement ces fac-

teurs si capitaux pour la connaissance de la psychologie du

délinquant, de sa culpabilité, de la conduite à tenir à son

égard.

Je demande donc instamment que pour tous les mineurs

délinquants soit établi un petit dossier social et psycholo-

gique qui suivrait le jeune homme dans tous les établissements

où il pourrait successivement être placé. Ce dossier devrait

comprendre :

1° Un compte-rendu précis indiquant avec des détails,

d'une part la nature et le nombre des délits commis et leurs

circonstances, d'autre part, les conditions sociales dans

lesquelles se trouvait le jeune délinquant au moment de ces

délits.

2° Une copie de tous les rapports d'expertises et de

tous les comptes-rendus d'examen psychiatriques qui auraient

pu être faits pour les jeunes délinquants à l'occasion de ses

passages devant les Tribunaux.

Il existe actuellement auprès de nombreux tribunaux des

services sociaux qui fournissent pour les mineurs délinquants

des enquêtes sociales très bien faites et des services de consultations psychiâtriques dont les comptes-rendus donnent des indications très précieuses sur l'état mental des jeunes délinquants et permettent d'apprécier l'évolution de leur état d'esprit.

Malheureusement, si des enquêtes sociales et des rapports médicaux sont fréquemment fournis aux tribunaux, ces pièces ne suivent pas le jeune délinquant dans les établissements où il est envoyé.

C'est là, à mon avis, une lacune très grave qui laisse le psychiatre qui examinera plus tard ces jeunes gens, démuné de certains éléments indispensables à l'exactitude de son diagnostic, et par suite, à l'exactitude et à la bienfaisance de la conduite disciplinaire qu'il recommande.

Il est donc très important que la constitution d'un dossier médico-social actuellement réalisée auprès de nombreux tribunaux pour les mineurs délinquants soit réalisée sans exception par tous les tribunaux de mineurs et que ce dossier suive systématiquement ces mineurs.

Au cours de nombreux examens faits à Eysses durant ces dernières années, il m'a paru, en effet, qu'un seul examen psychiâtrique, même aussi complet que possible, s'il pouvait donner une connaissance suffisamment bonne de l'état mental d'un pupille, ne donnait qu'une connaissance insuffisante des variations possibles de son état d'esprit, c'est-à-dire de ses dispositions réactionnelles momentanées, dispositions qui, chez les jeunes gens présentent de façon indiscutable des variations sensibles selon les moments et les circonstances (aisance ou misère, amitié ou hostilité de l'entourage.)

des enquêtes sociales très bien faites et des services de
 consultations psychiatriques dont les comptes-rendus donnent
 des indications très précieuses sur l'état mental des jeunes
 délinquants et permettent d'apprécier l'évolution de leur
 état d'esprit.

Malheureusement, si des enquêtes sociales et des rapports
 médicaux sont fréquemment fournis aux tribunaux, ces pièces
 ne suivent pas le jeune délinquant dans les établissements où
 il est envoyé.

C'est là, à mon avis, une lacune très grave qui laisse
 le psychiatre qui examinera plus tard ces jeunes gens, démuné
 de certains éléments indispensables à l'exécution de son
 diagnostic, et par suite, à l'exécution et à la planification
 de la conduite disciplinaire qu'il recommande.

Il est donc très important que la constitution d'un
 dossier médico-social soigneusement réalisé auprès de nombreux
 tribunaux pour les mineurs délinquants soit réalisée sans
 exception par tous les tribunaux de mineurs et que ce dossier
 suive systématiquement ces mineurs.

Au cours de nombreux examens faits à Evreux durant ces
 dernières années, il m'a paru, en effet, qu'un examen
 psychiatrique, même aussi complet que possible, s'il pouvait
 donner une connaissance suffisamment bonne de l'état mental
 d'un pupille, ne donnait qu'une connaissance insuffisante des

variations possibles de son état d'esprit, c'est-à-dire de
 ses dispositions réactionnelles momentanées, dispositions qui,
 chez les jeunes gens présentent de façon indéchiffrable des
 variations sensibles selon les moments et les circonstances
 (saisies ou misères, amitié ou hostilité de l'entourage).

Cette variabilité étant très importante à connaître pour prévoir les réactions du sujet selon les milieux et les circonstances, en particulier ses réactions à l'égard des mesures coercitives qu'il pourra encourir, à l'égard du personnel, à l'égard de la société quand il retrouvera sa liberté. Par contre une enquête sociale bien faite, rapportant objectivement certaines réactions du sujet, des comptes-rendus d'examens médicaux faits à des époques différentes permettent, par comparaison avec l'état d'esprit actuel, de connaître avec beaucoup plus d'exactitude l'ampleur et l'intensité des variations possibles de l'état d'esprit du sujet, de façon à les utiliser en vue d'une adaptation meilleure à la discipline de la Maison, et surtout en vue du redressement moral et la bonne adaptation sociale après la libération.

6°.- Pupilles examinés. Les 88 pupilles examinés au cours des inspections de l'année 1934 sont, par ordre alphabétique :

APPERE	DARGAUD	LAVIEU	PONTONNIER
ARDUIN	DAVY	LEBRETON	POTIER
AREND	DENIS F.	LE GENTIL	PRIGENT
BABILLOT	DENIS P.L.	LEGANU	PIZIAK
BARAL	DRAI	LELY	RENON
BARDIN	FAUCON	LEMAILLE	REYNAUD
BERGER	FORTIN	LEROUX	RIGAUD
BESSONNEAU	FROEHLI	MARTINET	RINCE
BOCHET	GARRAUD	MARTINETTI	ROMER
BOULET	GAUMIN	MELEPHORE	ROUXEL
BOUYSSIE	GENIER	METIVIER	RUDEAU
BRUN	GOBLET	MOISY	SABATIER
BULLIER	GOURMELEN	MOLLET	SEITE
CABUT	GRANGEON	MOUCHELET	SIMON
CARDIN	HEDUIN	NADIG	TARMIER
CARTRON	JAUNEAU	NOEL	THIOUR
CHARBONNEAU	JUCHAUD	PAJEAU	TOUMBER
CHOPPICK	KWASNIEWSKI	PARISOT	TRUPIER
COLIN	LABITTE	PENET	VALLY
COLLIGNON	LAMARTINE	PILORGE	VASSEUR
CORNU	LANGLAIS	POISSY	VINCENNEAU
CRESTEY	LARRONCE	POIVEY	WOIRIN

parmi lesquels 10 syphilitiques :

ARDUIN	DRAI	MOISY
BULLIER	GOBLET	RENON
CARTRON	MELOPHORE	VASSEUR
COLLIGNON		

Renseignements psychiâtriques recueillis au cours des examens
des pupilles.

Les pupilles ont toujours été examinés au double point de vue :
affectif et caractériel
intellectuel.

1°.- Au point de vue affectif et caractériel.

Les conformations caractérielles sont extrêmement diverses
parmi les pupilles examinés : chacun d'eux a, en fait, la sienne
propre. Cependant comme il est utile de les classer, nous les
avons classées selon le trait dominant du caractère dans les
10 catégories suivantes :

Nous renouvelons d'ailleurs ici, à propos de cette clas-
-sification caractérielle, les réserves que nous faisons dans
notre rapport de 1932 (page 3)

Dans chacune de ces catégories nous avons souligné :

- | | |
|-----------------------|---|
| | (les noms des pupilles chez qui, compte |
| | (tenu de tous les éléments caractériels |
| En rouge | ((et non pas seulement du trait dominant) |
| | (une coercition forte nous paraissait |
| | (favorable. |
| | (Les noms des pupilles pour lesquels la |
| D'un trait rouge | (discipline rigoureuse de la Maison d'Eysses |
| | (convenait |
| | (Les noms des pupilles qui méritent un |
| De deux traits rouges | (léger renforcement de cette discipline. |

parmi les autres 10 applications :

- ARDUIN
- BULLIER
- CARTON
- COLLIGNON
- DRAL
- GOLLET
- MEYER
- MOISY
- RENON
- VASSER

Renseignements psychiatriques recueillis au cours des examens des pupilles.

Les pupilles ont toujours été examinées au double point de vue : affectif et caractériel intellectuel.

1. - Au point de vue affectif et caractériel.

Les conformations caractérielles sont extrêmement diverses parmi les pupilles examinées : chacun d'eux a, en fait, la sienne propre. Cependant comme il est utile de les classer, nous les avons classées selon le trait dominant du caractère dans les

10 catégories suivantes :

Nous renouvons d'ailleurs ici, à propos de cette clas-

ification caractérielle, les réserves que nous faisons dans notre rapport de 1933 (page 2)

Dans chacune de ces catégories nous avons souligné : les noms des pupilles chez qui, compte tenu de tous les éléments caractériels (et non pas seulement du trait dominant) aucune coercition forte nous paraissait favorable.

Les noms des pupilles pour lesquels la discipline rigoureuse de la Maison d'Evases (ou convenait)

Les noms des pupilles qui méritent un léger renforcement de cette discipline.

- ARDUIN
- BULLIER
- CARTON
- COLLIGNON
- DRAL
- GOLLET
- MEYER
- MOISY
- RENON
- VASSER

- De trois traits rouges (Les noms des pupilles très diffi-
(-ciles pour qui la discipline de
(la Maison est insuffisamment inti-
(-midante et qui mériteraient un
(renforcement marqué de cette disci-
(-pline pourtant sévère
- En bleu (Les noms des pupilles pour qui des
(adoucissements de discipline étaient
(souhaitables.
- En rouge et en bleu (Les noms des pupilles au redresse-
(-ment desquels la discipline rigou-
(-reuse de la Maison d'Evsses a été
(utile mais qui sont maintenant assaies
(et peuvent bénéficier d'adoucissem-
(-ments disciplinaires.
(Ces adoucissements pouvant en outre
(être favorables au redressement
(obtenu, alors qu'une rigueur trop
(grande pourrait le compromettre en
(provoquant l'irritation et la révolte.

Voir tableau page suivante :

.....

TABLEAU 1.- CLASSIFICATION PAR CATEGORIES CARACTERIELLES DES

Normaux	Caractères difficiles <i>(Paranoïaques, orgueilleux, insoumis)</i>	Excités Constitution	Hyperémotifs Constitution	Déprimés Constitution
<u>AREND</u>	<u>CARDON</u>	<u>BABILLOT</u>	<u>ARDUIN</u>	<u>APPERE</u>
<u>BOCHEY</u>	<u>CORNU</u>	<u>BARAL</u>	<u>BOULET</u>	<u>BRUN</u>
<u>COLIN</u>	<u>DARGAUD</u>	<u>BESSONNEAU</u>	<u>FAUCON</u>	<u>CHAPPICK</u>
<u>COLLIGNON</u>	<u>GOBLET</u>	<u>DAVY</u>	<u>GARRAUD</u>	<u>FORTIN</u>
<u>DENIS P.L.</u>	<u>HEDOUIN</u>	<u>GENIER</u>	<u>GAUMIN</u>	<u>GRANGEON</u>
<u>FROEHLI</u>	<u>LEROUX</u>	<u>GOURMELIN</u>	<u>MOISY</u>	<u>LANGLAIS</u>
<u>KWANTIESWKI</u>	<u>MARTINETTI</u>	<u>JUCHAUD</u>	<u>THIOUR</u>	<u>LEBRETON</u>
<u>LABITTE</u>	<u>MELOPHORE</u>	<u>LECANU</u>		<u>MARTINET</u>
<u>LAMARTINE</u>	<u>NADIG</u>	<u>RIGAUD</u>		<u>PENET</u>
<u>LELY</u>	<u>NOEL</u>	<u>SIMON</u>		<u>POIVEY</u>
<u>METIVIER</u>	<u>PAJEAU</u>	<u>WOIRIN</u>		<u>PONTONNIER</u>
<u>MOLLET</u>	<u>POISSY</u>	<u>LARONCE</u>		<u>RUDEAU</u>
<u>PILORGE</u>	<u>POTIER</u>			
<u>RENON</u>	<u>FRIGENT</u>			
<u>REYNAUD</u>	<u>RINCE</u>			
<u>ROUXEL</u>	<u>MOUCHELET</u>			
<u>SEITE</u>				
<u>TARLIER</u>				
<u>TOUMBAR</u>				
<u>TRUPIER</u>				
<u>VASSEUR</u>				
<u>VINCENNEAU</u>				

PUPILLES EXAMINES EN 1934.

<u>Instables</u> <u>Dispersés</u> <u>Deséquilibrés</u>	<u>Impulsifs</u>	<u>Malléables</u> <u>Abouliques &</u> <u>Indifférents</u>	<u>Amoraux</u> <u>Antisociaux</u> <u>Pervers</u>	<u>Invertis</u> <u>Sexuels</u>
<u>BERGER</u>	<u>CRESTEY</u>	<u>CARTRON</u>	<u>BARDIN</u>	
<u>BILLIER</u>	<u>SABATIER</u>	<u>LAVIEU</u>	<u>BOUYSSIE</u>	
<u>CABUT</u>			<u>JAUNEAU</u>	
<u>CHARBONNEAU</u>			<u>LAMAILLE</u>	
<u>DENIS F.</u>				
<u>DRAI</u>				
<u>LE GENTIL</u>				
<u>PARISOT</u>				
<u>PYZIAK</u>				
<u>ROMER</u>				
<u>VALLY</u>				

En examinant le Tableau 1 on peut faire les constatations suivantes :

1°.- J'ai apporté cette année une indication disciplinaire pour chacun des pupilles examinés. Je me suis attaché, en effet avec soin, à préciser cette indication, tant par l'examen plus minutieux des pupilles que par les renseignements demandés à l'instituteur ou au Directeur qui assistaient aux examens. Je suis ainsi, pour chaque pupille, arrivé à fonder une préférence pour telle ou telle méthode disciplinaire.

2°.- Sur ces 88 pupilles :

Dont.....	{	47 fois la discipline rigoureuse a été recommandée
		37 fois la discipline de la Maison telle qu'elle est.
		5 fois cette discipline légèrement renforcée.
		3 fois cette discipline vigoureusement renforcée.

Soit..... 48 % des cas

19 fois la discipline rigoureuse de la Maison a été reconnue comme ayant contribué utilement à l'amendement du pupille; cet amendement maintenant acquis indiquant des adoucissements disciplinaires.

Soit..... 22 % des cas

26 fois des adoucissements disciplinaires ont été recommandés.

Soit..... 30 % des cas.

En examinant le Tableau I on peut faire les constatations

suivantes :
1. - J'ai apporté cette année une indication disciplinaire de

chaque des pupilles examinées. Je me suis attaché, en effet, à

préciser cette indication, tant par l'examen plus min-

utieux des pupilles que par les renseignements demandés à l'in-

stituteur ou au Directeur qui assistaient aux examens. Je me

suis ainsi, pour chaque pupille, arrivé à fonder une préférence

pour telle ou telle méthode disciplinaire.

2. - Sur ces 88 pupilles :

- (48 fois la discipline rigoureuse a été recommandée)
- (27 fois la discipline de la Maison telle qu'elle est.)
- (3 fois cette discipline légèrement renforcée.)
- (3 fois cette discipline vigoureusement renforcée)

Soit... 48 % des cas

19 fois la discipline rigoureuse de la Maison a été reconnue comme ayant contribué utilement

à l'amélioration de la pupille; cet amendement mainte-

nant ainsi indiquant des améliorations disciplinaires.

Soit... 22 % des cas

26 fois des améliorations disciplinaires ont été recommandées.

Soit... 30 % des cas

Au total, la rigueur disciplinaire de la Maison d'Evsses a donc été utile à 62 cas sur 88, soit 70 % des cas; l'adoucissement de cette rigueur étant indiqué dans 26 cas, soit 30 % des cas.

Ces proportions sont légèrement différentes de celles qui furent trouvées dans les années précédentes et qui étaient - aussi bien en 1932 qu'en 1933 - 67 % pour les cas où la discipline stricte était indiquée et 33 % pour les cas méritant des adoucissements disciplinaires.

La différence vient, je pense, de ce que cette année, j'ai isolé en une catégorie spéciale les cas où la discipline stricte avait été utile au début, mais où, maintenant des adoucissements disciplinaires sont souhaitables, alors que les années précédentes j'avais réparti les pupilles en deux catégories seulement.

- ceux pour qui une discipline rigoureuse était indiquée
- ceux pour qui des adoucissements disciplinaires étaient recommandés.

Le mode de répartition que j'ai adopté cette année me paraît se rapprocher plus exactement et plus utilement de la réalité que celui utilisé les années précédentes.

3°.- Chez les 10 syphilitiques - la rigueur se trouve recommandée

3 fois Soit.....30 % des cas

l'adoucissement disciplinaire
est recommandé :

4 fois Soit.....40 % des cas

Les adoucissements disciplinaires sont indiqués dans 3 des cas où la rigueur avait été utile au début. (soit 30 % des cas)

En total, la rigueur disciplinaire de la Maison d'Evry a donc été utile à 62 cas sur 88, soit 70 % des cas ; l'abou-
-cissement de cette rigueur étant indiqué dans 26 cas, soit 30 % des cas.

Ces proportions sont légèrement différentes de celles qui furent trouvées dans les années précédentes et qui étaient - aussi bien en 1932 qu'en 1933 - 67 % pour les cas où la disci-
-pline stricte était indiquée et 33 % pour les cas méritant de
abandonnements disciplinaires.

La différence vient, je pense, de ce que cette année, j'ai isolé en une catégorie spéciale les cas où la discipline stricte avait été utile au début, mais où, maintenant des
abandonnements disciplinaires sont souhaitables, alors que les années précédentes j'avais réparti les pupilles en deux
catégories seulement.

- ceux pour qui une discipline rigoureuse était indiquée
- ceux pour qui des abandonnements disciplinaires étaient recommandés.
Le mode de répartition que j'ai adopté cette année me paraît se rapprocher plus exactement et plus utilement de la réalité que celui utilisé les années précédentes.

3°.- Chez les 10 saphyriques - la rigueur se trouve recommandée -
3 fois
Soit... 70 % des cas
L'abandonnement disciplinaire est recommandé :
4 fois
Soit... 40 % des cas

Les abandonnements disciplinaires sont indiqués dans 3 des cas où la rigueur avait été utile au début. (soit 30 % des cas)

Ces pourcentages sont très différents de ceux de la statistique générale. Cependant les syphilitiques examinés sont trop peu nombreux pour que l'on puisse valablement tirer de ces différences de pourcentages des conclusions sur la psychologie des pupilles syphilitiques.

4°.- Si on range par ordre d'importance les catégories caractérielles énumérées dans cette statistique, on voit que les 88 pupilles examinés à Eysses se répartissent de la façon suivante:

I - Normaux caractériels.....	22	soit 25 %
II- Hyperémotifs, déprimés...	19	
III- Caractères difficiles paranoïaques résistants, orgueilleux, insoumis, irascibles.....	16	
IV- Excités constitutionnels..	12	
V - Instables, dispersés, déséquilibrés....	11	
VI -Amoraux, pervers, antisociaux	4	
VII Impulsifs.....	2	
VIII Maléables, abouliques, indifférents.....	2	
IX Invertis sexuels.....	0	
X -Psychopathes.....	0	

88.

Si nous comparons ces résultats à ceux des années précédentes, nous pouvons faire les remarques suivantes :

a/ Les jeunes gens parfaitement normaux au point de vue caractériel sont toujours la minorité à la Maison d'Education surveillée d'Eysses. Ils sont cette année 22 sur 88 pupilles

Ces pourcentages sont très différents de ceux de la statistique générale. Cependant les épreuves examinées sont trop peu nombreuses pour que l'on puisse valablement tirer de ces différences des conclusions sur la psychologie des épreuves examinées.

Les épreuves examinées sont réparties de la façon suivante :

4°.- Si on range par ordre d'importance les catégories caractérisées dans cette statistique, on voit que les 38 épreuves examinées à l'examen se répartissent de la façon suivante :

- I - Normes caractéristiques 22 soit 58 %
- II - Hyperémotifs, déprimés 19
- III - Caractères difficiles, perturbés, perturbés résistants, orgueilleux, insoumis, irascibles 16
- IV - Excités constitutionnels 13
- V - Instables, dispersés, déséquilibrés 11
- VI - Anormaux, pervers, onanisme 4
- VII - Impulsifs 3
- VIII - Malades, abouliques, indifférents 3
- IX - Inverts sexuels 0
- X - Chez X - Psychopathes 0

38.

Si nous comparons ces résultats à ceux des années précédentes, nous pouvons faire les remarques suivantes : Les jeunes gens pratiquement normaux au point de vue caractériel sont toujours la minorité à la Maison d'Éducation surveillée d'Évry. Ils sont cette année 22 sur 38 épreuves.

examinés, soit 1/4 de l'effectif. En 1932 et 1933 ils constituaient seulement le 1/7 de l'effectif.

Je pense que cette différence importante de proportion est due à l'arrivée à Eysses des jeunes gens envoyés de Belle-Ile en Septembre et Novembre après les rébellions de 1934.

En effet, sur 29 de ces jeunes gens 12 se sont montrés parfaitement normaux au point de vue caractériel; ils constituent ainsi la majorité des 22 normaux caractériels décelés par les examens psychiâtriques. C'est bien à leur arrivée à Eysses qu'est due la forte proportion des caractères normaux trouvés cette année.

Si l'on retire ces 29 jeunes gens de la statistique on ne trouve plus que 10 normaux caractériels pour 59 pupilles soit, environ 1/6 : proportion voisine de celle des années précédentes.

b/ Nous avons rencontré, cette année, parmi les pupilles examinés ni psychopathes, ni inverti sexuel. Sans doute, quelques pupilles avaient eu des rapports homosexuels, mais occasionnels seulement. Aucun ne présentait d'inversion véritable de l'instinct sexuel.

3°.- Au point de vue intellectuel.

Pour 85 pupilles le niveau mental a été établi par l'assistante de psychologie au moyen des tests de Binet & Simon. Les Niveaux trouvés sont indiqués dans le tableau 11 :

(Voir page suivante.)

TABIEAU 11

CLASSIFICATION PAR NIVEAUX MENTAUX

Inférieurs à 9 ans.		de 9 ans à 9 ans 1/2		de 9 ans 1/2 à 10 ans		de 10 ans à 10 1/2	
<u>APPERE</u>	9 ans	<u>CORNU</u>	9 a 6 m	<u>LECANU</u>	10 a	<u>BARAL</u>	10 a 5
<u>DRAI</u>	9 ans	<u>LEMAILLE</u>	9 a 6 m	<u>PYZYAK</u>	10 a	<u>BOULET</u>	10 a 5
<u>MARTINET</u>	8 ans 9 m	<u>BRUN</u>	9 a 4 m	<u>THIOUR</u>	10 a	<u>CAHUT</u>	10 a 5
<u>LAVIEU</u>	8 ans	<u>CARDON</u>	9 a 4 m	<u>TOUMBER</u>	10 a	<u>COLLIGNON</u>	10 a 5
<u>JAUNEAU</u>	7 ans 2 m	<u>DENIS F.</u>	9 a 4 m	<u>MOUCHELET</u>	9 a 9 m	<u>LANGLAIS</u>	10 a 5
		<u>LELY</u>	9 a 4 m	<u>POIVEY</u>	9 a 9 m	<u>LARONCE</u>	10 a 5
		<u>GAUMIN</u>	9 a 4 m	<u>FORTIN</u>	9 a 9 m	<u>PONTONIER</u>	10 a 5
		<u>SEITE</u>	9 a 4 m			<u>LEROUX</u>	10 a 4
		<u>FAUCON</u>	9 a 2 m			<u>BERGER</u>	10 a 4
		<u>GRANGEON</u>	9 a 2 m			<u>ROMER</u>	10 a 4
		<u>MELOPHORE</u>	9 a 2 m			<u>VASSEUR</u>	10 a 4
						<u>CRESTOY</u>	10 a
						<u>TARLIER</u>	10 a

(Voir page suivante.)

DES PUPILLES EXAMINES EN 1934

de 10 ans 1/2 à 11 ans	de 11 ans à 11 ans 1/2	de 11 ans 1/2 à 12 ans	Supérieurs à 12 ans
<u>BOCHET</u> 10 a 10 m	<u>BARDIN</u> 11 a 5 m	<u>ROUXEL</u> 12 a	<u>GOURMELON</u> 14 a 9 m
<u>FROEELY</u> 10 a 10 m	<u>BABILLOT</u> 11 a 4 m	<u>TRUPIER</u> 12 a	<u>BOUYSSIE</u> 14 a 5 m
<u>LABITTE</u> 10 a 10 m	<u>AREND</u> 11 a 3 m	<u>VINCENEAU</u> 12 a	<u>MARTINETTI</u> 14 a 5 m
<u>LEBRETON</u> 10 a 10 m	<u>CHOPICK</u> 11 a 3 m	<u>GOBLET</u> 11 a 10 m	<u>BULLIER</u> 13 a 10 m
<u>LE GENTIL</u> 10 a 10 m	<u>GENIER</u> 11 a 3 m	<u>BESSONEAU</u> 11 a 8 m	<u>JUCHAUD</u> 13 a 9 m
<u>PILORGE</u> 10 a 10 m	<u>PAJEAU</u> 11 a 3 m	<u>WOIRIN</u> 11 a 8 m	<u>NADIG</u> 13 a 9 m
<u>VALLY</u> 10 a 10 m	<u>POISSY</u> 11 a 3 m	<u>POTIER</u> 11 a 6 m	<u>DARGAUD</u> 13 a 6 m
<u>DENIS P.L</u> 10 a 8 m	<u>SIMON</u> 11 a 3 m	<u>RINCE</u> 11 a 6 m	<u>MOISY</u> 13 a 2 m
	<u>ARDUIN</u> 11 a 3 m		<u>RIGAUD</u> 13 a 2 m
	<u>CARTRON</u> 11 a		<u>PRIGENT</u> 13 a 2 m
	<u>COLIN</u> 11 a		<u>GARRAUD</u> 13 a 2 m
	<u>MOLLET</u> 11 a		<u>DAVY</u> 12 a 7 m
	<u>PENET</u> 11 a		<u>LAMARTINE</u> 12 a 7 m
	<u>NOEL</u> 11 a		<u>RENON</u> 12 a 7 m
	<u>SABATIER</u> 11 a		<u>REYNAUD</u> 12 a 7 m
			<u>RUDEAU</u> 12 a 7 m
			<u>METIVIER</u> 12 a 6 m
			<u>HEDUIN</u> 12 a 7 m

Supérieurs à 12 ans	de 11 ans 1/2 à 12 ans	de 11 ans à 11 ans 1/2	de 10 ans 1/2 à 11 ans
GOURMEION 14 a 9 m	ROUXEL 12 a	BARDIN 11 a	ROCHET 10 a
BOUSSIE 14 a 5 m	TRIPIER 12 a	BABILLOT 11 a	FROENLY 10 a
MARTINETTIL 14 a 5 m	VINCENEAU 12 a	AREND 11 a	LABITTE 10 a
BULLER 13 a 10 m	GOBLET 11 a	GEOPICK 11 a	LEBRATON 10 a
LUCHAUD 13 a 9 m	BESGONNEAU 11 a	GENIER 11 a	LE GENTIL 10 a
NADIG 13 a 9 m	WOIRIN 11 a	PATRAU 11 a	PILORGE 10 a
DARGAUD 13 a 6 m	POTIER 11 a	POISSY 11 a	VALLY 10 a
MOISY 13 a 2 m	RINCE 11 a	SIMON 11 a	DENIS P. L. 10 a
RIGAUD 13 a 2 m		ARDUIN 11 a	
PRIGENT 13 a 2 m		CARTON 11 a	
GARRAUD 13 a 2 m		COLIN 11 a	
DAVY 12 a 7 m		MOLLET 11 a	
LAMARTINE 12 a 7 m		FENET 11 a	
RENON 12 a 7 m		NOEL 11 a	
REYNAUD 12 a 7 m		SABATIER 11 a	
RUDEAU 12 a 7 m			
METIVIER 12 a 6 m			
HEDUIN 12 a 7 m			

1°.- Dans ce tableau 11, nous avons souligné les noms des pupilles de la même façon conventionnelle que dans le tableau 1.

Ce soulignement fait apparaître qu'il n'y a pas de prédominance nette de l'une ou l'autre indication disciplinaire pour l'un ou l'autre des niveaux intellectuels : c'est ce que les statistiques de 1932 et 1933 avaient déjà indiqué.

2°.- Dans l'ensemble, les niveaux mentaux trouvés cette année sont meilleurs que ceux de l'année précédente : sur 85 pupilles examinés à l'aire des tests de Binet et Simon nous trouvons, en effet :

Ayant un niveau mental inférieur à 10 ans..... 23

(soit 27 % au lieu de 45 % en 1933)

Ayant un niveau mental de 10 à 12 ans..... 44

(soit 52 % au lieu de 34 % en 1933)

Ayant un niveau mental supérieur à 12 ans..... 18

(soit 21 % au lieu de 19 % en 1933)

Les jeunes gens ayant un développement suffisant des facultés intellectuelles sont en majorité parmi ceux que nous avons examinés à Eysses, cette année.

Les rebelles de Belle-Ile-en-Mer.- Il nous paraît intéressant de consacrer un paragraphe aux pupilles envoyés à Eysses à la suite des rébellions qui ont eu lieu dans l'Etablissement de Belle-Ile, durant l'année 1934.

Nous avons examiné 29 de ces jeunes gens sur les 34 qui furent envoyés à Eysses

Si nous les groupons en un tableau, en soulignant leurs noms avec les traits conventionnels déjà utilisés, nous avons le tableau 111

1° - Dans ce tableau II, nous avons souligné les noms des pupilles

de la même façon conventionnelle que dans le tableau I. Ce soulignement fait apparaître qu'il n'y a pas de prédominance

nette de l'une ou l'autre indication disciplinaire pour l'un ou l'autre des niveaux intellectuels : c'est ce que les statistiques de 1932 et 1933 avaient déjà indiqué.

2° - Dans l'ensemble, les niveaux mentaux trouvés cette année sont meilleurs que ceux de l'année précédente : sur 85 pupilles examinées

à l'aide des tests de Binet et Simon nous trouvons, en effet :

Avant un niveau mental inférieur à 10 ans..... 23

(soit 27 % au lieu de 45 % en 1933)

Avant un niveau mental de 10 à 12 ans..... 44

(soit 52 % au lieu de 34 % en 1933)

Avant un niveau mental supérieur à 12 ans..... 18

(soit 21 % au lieu de 19 % en 1933)

Les jeunes gens ayant un développement suffisant des facultés intellectuelles sont en majorité parmi ceux que nous avons examinés à Hysaes, cette année.

Les rebelles de Belle-Ile-en-Mer. - Il nous paraît intéressant de consacrer un paragraphe aux pupilles envoyés à Hysaes à la suite des rébellions qui ont eu lieu dans l'établissement de Belle-Ile, durant l'année 1934.

Nous avons examiné 29 de ces jeunes gens sur les 34 qui furent envoyés à Hysaes

Si nous les groupons en un tableau, en soulignant leurs noms

avec les traits conventionnels déjà utilisés, nous avons le tableau III

TABLEAU 111

Nom des rebelles de BELLE-ILE envoyés à EYSSES

<u>BABILLOT</u>	<u>DENIS P.L.</u>	<u>LAMARTINE</u>	<u>PONTONNIER</u>
<u>BERGER</u>	<u>FORTIN</u>	<u>LARONCE</u>	<u>PILORGE</u>
<u>BOCHET</u>	<u>FROEHLI</u>	<u>LAVIEUR</u>	<u>POISSY</u>
<u>CARDON</u>	<u>GARRAUD</u>	<u>LECANU</u>	<u>POIVEY</u>
<u>CHARBONNEAU</u>	<u>GRANGEON</u>	<u>MARTINETTI</u>	<u>ROUXEL</u>
<u>COLIN</u>	<u>KWASNIEWSKI</u>	<u>MOUCHELET</u>	<u>SEITE</u>
<u>CORNU</u>	<u>LABITTE</u>	<u>PAJEAU</u>	<u>TRIPPIER</u>
			<u>VINCENNEAU</u>

588

Ce tableau et les tableaux précédents nous montrent que :

1°.- La discipline rigoureuse de la Maison d'Eysses est recommandable pour 12 d'entre eux, soit 41 % .

La discipline de la Maison d'Eysses a été utile au début, mais mérite maintenant des adoucissements pour 9 d'entre eux, soit 30 %

Des adoucissements disciplinaires sont indiqués pour 8 d'entre eux, soit 29 % .

Ces proportions ne sont pas sensiblement différentes de celles de l'ensemble des pupilles examinés qui sont respectivement :

48 % - 22 % - 30 % .

2°.- Au point de vue caractériel on trouve parmi eux :

Normaux caractériels.....	12	soit	41 %
Caractères difficiles.....	6	-	20 %
Hyperémotifs, déprimés.....	5	-	17 %
Excités constitutionnels.....	3	-	10 %
Instables.....	2		
Abouliques, malléables.....	1		

La proportion des normaux caractériels est dans ce groupe plus forte que dans l'ensemble des pupilles d'Eysses.

TABLÉAU III

Nom des rebelles de BELLE-ILE envoyés à NYSSER

PONTONNIER

BOBILLOT	DENIS P.L.	LAMARTINE	PILORGE
BERGER	FORTIN	LARONCE	POISSY
BOCHET	FROEHLI	LAVIEUR	POIVEY
CARDON	GARRAUD	LEGANU	ROUXEL
CHARBONNEAU	GRANGEON	MARTINETTI	SEITE
COLLIN	KWASNIEWSKI	MOUCHELET	TRIPHER
CORNU	LABITTE	PAJEAU	VINCENNEAU

1°. - La discipline rigoureuse de la Maison d'Éyases est recommandable pour la d'entre eux, soit 41 % .

La discipline de la Maison d'Éyases a été utile au début, mais mérite maintenant des adoucissements pour 9 d'entre eux, soit 30 % .

Des adoucissements disciplinaires sont indiqués pour 8 d'entre eux, soit 29 % .

Ces proportions ne sont pas généralement différentes de celles de l'ensemble des pupilles examinés qui sont respectivement :

Aboliques, malades.....	1
Instables.....	2
Excités constitutionnels.....	3
Hypémotifs, déprimés.....	5
Caractères difficiles.....	6
Normaux caractériels.....	12
soit	41

2°. - Au point de vue caractériel on trouve parmi eux :

La proportion des normaux caractériels est dans ce groupe plus forte que dans l'ensemble des pupilles d'Éyases.

3°.- Au point de vue intellectuel, nous trouvons parmi eux (charbonneau et Kwaniewski n'ayant pas répondu d'une façon valable aux questions tests)

9	pupilles	ayant	un	niveau	mental	inférieur	à	10	ans,	soit	33	%					
15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	de	10	à	12	ans,	soit	55	%
3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	supérieur	à	12	ans,	soit	11	%	

Au point de vue du développement des facultés intellectuelles, le groupe des jeunes gens amenés à Eysses, à la suite des rebellions de Belle-Ile, n'est pas sensiblement différent de l'ensemble des pupilles d'Eysses.

CONCLUSIONS.-

1°.- Comme en 1933 les inspections psychiâtriques ont pu être faites pendant l'année 1934 dans de bonnes conditions, avec le concours des deux assistantes du Service Social spécialisé de Toulouse.

2.- Comme les années précédentes, les inspections ont reçu un accueil très favorable de M. MOUFLIER, Directeur de l'Etablissement. Monsieur le Directeur a toujours assisté à l'examen de tous les pupilles, sans exception, nous fournissant de nombreux renseignements extrêmement utiles pour la connaissance de la psychologie de ces pupilles. L'un des Instituteurs de la Maison, M. LIET a fréquemment assisté, comme les années précédentes, à ces examens psychiâtriques.

3.- Comme les années précédentes, les indications disciplinaires que j'ai mentionnées dans mes certificats ont été toujours favorablement accueillies et mises en pratique par M. le Directeur dans la mesure où les possibilités de l'Etablisse-

3°.- Au point de vue intellectuel, nous trouvons parmi eux (charbonneau et Iwaniewski n'ayant pas répondu à une façon

table aux questions tests)

NOM	AGE	ANNEES DE SERVICE	ANNEES DE SERVICE	ANNEES DE SERVICE	ANNEES DE SERVICE
CHARBONNEAU	33	10	10	10	10
IWANIEWSKI	35	10	10	10	10
...
...
...

En ce qui concerne le point de vue du développement des facultés intellectuelles, le groupe des jeunes gens amenés à l'école, à la suite des révolutions de Belgique, n'est pas sensiblement différent de l'ensemble des pupilles d'école.

CONCLUSIONS.

- 1°.- Comme en 1933 les inspections psychiatriques ont pu être faites pendant l'année 1934 dans de bonnes conditions, avec les concours des deux assistants du Service Social spécialisés de la direction de la maison d'école à l'école au début, mais
- 2°.- Comme les années précédentes, les inspections ont tenu un accueil très favorable de M. MOUTILLIER, Directeur de l'établissement. Monsieur le Directeur a toujours assisté à l'examen de tous les pupilles, sans exception, nous permettant de donner un ensemble de pupilles extrêmement utiles pour la connaissance de la psychologie de ces pupilles. L'un des instituteurs de la maison, M. LINT a fréquemment assisté, comme les années précédentes, à ces examens psychiatriques.
- 3°.- Comme les années précédentes, les indications disciplinaires que j'ai mentionnées dans mes certificats ont été toujours favorablement accueillies et mises en pratique par M. le Directeur dans la mesure de la possibilité de l'établissement.

-ment le permettaient.

4.- Je ne m'étendrai pas, dans ce rapport, sur la nécessité et la difficulté d'appliquer à Eysses des disciplines diverses à des sujets psychologiquement aussi divers que les pupilles rassemblés dans cet Etablissement. J'ai pu vérifier, cette année, ~~quax~~ les considérations que je développais, à ce sujet, dans mon rapport de 1933 et je les confirme fortement aujourd'hui. Il est vivement souhaitable que des aménagements importants des locaux permettent de réunir, selon leurs similitudes psychologiques, les pupilles en petits groupes isolés pour pouvoir appliquer à chacun de ces groupes, bien homogènes au point de vue psychologiques et disciplinaire, les méthodes de redressement les plus favorables à l'amendement final des pupilles qui les composent. Cette méthode d'isolement ayant, d'autre part, l'avantage de soustraire à la fréquentation et à l'influence des mauvais camarades opposants et autoritaires, les pupilles qui acceptent la discipline et qui "disposés" à faire "bon ménage" avec le personnel, se laisseraient conduire assez facilement vers un amendement sincère et foncier. Comme je l'indiquais dans mon rapport de 1933, je ne me dissimule pas les difficultés de tous ordres qui rendent une telle répartition actuellement impossible. Mais je dois rappeler, qu'à mon avis, cette répartition est le seul moyen de donner à tous les pupilles leurs meilleures chances d'amendement, et aussi de donner aux sanctions disciplinaires une meilleure efficacité - et une meilleure justice - tout en assurant mieux la sécurité du personnel. La Maison d'Education surveillée d'Eysses y gagnerait une efficacité nettement meilleure pour le redressement des pupilles et leur amendement.

ment le permettait.

4. - Je ne m'étendrai pas, dans ce rapport, sur la nécessité et

la difficulté d'appliquer à l'enseignement des disciplines diverses à des

objets psychologiquement assez divers que les pupilles rassemblées

dans cet établissement. L'ai pu vérifier, cette année, qu'il est

considérablement plus développé, à ce sujet, dans mon rapport

de 1933 et je les confirme fortement aujourd'hui. Il est vivement

souhaitable que des aménagements importants des locaux permettent

de réunir, selon leurs similitudes psychologiques, les pupilles

en petits groupes isolés pour pouvoir appliquer à chacun de ces

groupes, bien homogènes au point de vue psychologiques et discipli-

naires, les méthodes de redressement les plus favorables à

l'aménagement final des pupilles qui les composent. Cette méthode

d'isolement ayant, d'autre part, l'avantage de soustraire à la

fréquentation et à l'influence des mauvais camarades opposants

et autoritaires, les pupilles qui acceptent la discipline et qui

"disposés" à faire "bon ménage" avec le personnel, se laisseraient

conduire assez facilement vers un amendement sérieux et fondier.

Comme je l'indiquais dans mon rapport de 1933, je ne me dissimule

pas les difficultés de tous ordres qui tendent une telle réparti-

tion actuellement impossible. Mais je dois rappeler, qu'à mon

avis, cette répartition est le seul moyen de donner à tous les

pupilles leurs meilleures chances d'amendement, et aussi de donner

aux sections disciplinaires une meilleure efficacité - et une

meilleure justice - tout en assurant mieux la sécurité du person-

nel. La raison d'être d'une telle répartition d'élèves y gagnerait une

efficacité nettement meilleure pour le redressement des pupilles

et leur amendement.

5.- Il m'a paru que la pénurie du personnel surveillant était un facteur nettement défavorable à la discipline et au calme des pupilles. Des moniteurs, se sentant trop peu nombreux pour maintenir l'ordre, en cas de résistance concertée, sont en effet portés à sévir immédiatement contre le moindre geste tant soit peu suspect, d'où des réclamations plus ou moins violentes des pupilles. Il en ~~est~~ résulté, entre le personnel surveillant et les pupilles, une tension très préjudiciable à la bonne entente générale et à l'acceptation de la discipline. Il y a, je pense, le plus grand intérêt à ce que le personnel soit toujours suffisamment nombreux pour n'avoir rien à craindre des pupilles et pouvoir appliquer, en toute tranquillité d'esprit, les dispositions disciplinaires. Débarassé de toute crainte, le personnel surveillant serait certainement plus enclin à l'aménité, et pourrait avoir sur le pupille une action de pénétration confiante et d'éducation. L'acceptation par le pupille des disciplines sociales et son amendement ultérieur en seraient de beaucoup facilités.

6.- Examinant certains pupilles, alors qu'ils étaient en train de subir une punition prolongée en cellule, à la suite d'une faute grave, j'ai eu l'occasion de constater chez plusieurs de ces jeunes gens un état mental particulier. Etat, fait de dépression légère avec tendance à la tristesse, imprécision des processus intellectuels, indifférence, apathie, inertie. Etat ~~en~~ mental semblable chez tous, et dû à l'isolement et au mutisme prolongés auxquels ils étaient soumis.

Il m'a paru ainsi que des pupilles subissant des peines de plusieurs semaines de cellule arrivaient à une sorte d'état de torpeur

2. - Il m'a paru que la pénurie du personnel surveillant était un facteur nettement défavorable à la discipline et au calme des pupilles. Des moniteurs, se sentant trop peu nombreux pour maintenir l'ordre, en cas de révolte concertée, sont en effet portés à sévir immédiatement contre le moindre geste tant soit peu suspect, d'où des réclamations plus ou moins violentes des pupilles. Il en résulte, entre le personnel surveillant et les pupilles, une tension très préjudiciable à la bonne entente générale et à l'acceptation de la discipline. Il y a, je pense, le plus grand intérêt à ce que le personnel soit toujours suffisamment nombreux pour n'avoir rien à craindre des pupilles et pouvoir appliquer, en toute tranquillité d'esprit, les dispositions disciplinaires. Débarrassé de toute crainte, le personnel surveillant serait certainement plus enclin à l'humanité, et pourrait avoir sur le pupille une action de pénétration confidente et d'éducation. L'acceptation par le pupille des disciplines sociales et son aménagement ultérieurs en seraient de beaucoup facilités.

3. - Examinant certains pupilles, alors qu'ils étaient en train de subir une punition prolongée en cellule, à la suite d'une faute grave, j'ai eu l'occasion de constater chez plusieurs de ces jeunes gens un état mental particulier. État, fait de dépression légère avec tendance à la tristesse, imprécision des perceptions intellectuelles, indifférence, apathie, inertie. État mental semblable chez tous, et dû à l'isolement et au maintien prolongés auxquels ils étaient soumis.

Il m'a paru ainsi que des pupilles subissant des peines de plusieurs semaines de cellule arrivent à une sorte d'état de torpeur

légère, d'inactivité idéique, de monotonie et d'hypoesthésie affective bien peu propice aux réflexions salutaires, cet état étant beaucoup plus déprimant qu'intimidant. Certains de ces pupilles d'ailleurs, avaient déjà - même après des mises en cellule prolongées - recommencé, à bref délai, leurs écarts de conduite. En présence de ces constatations on peut se demander très raisonnablement si, pour les infractions disciplinaires graves, actuellement punies de peines de cellule excédant une semaine, il ne vaudrait pas mieux remplacer cet isolement prolongé par une peine corporelle douloureuse, mais brève. Pour anachronique et rétrograde qu'elle paraisse, cette méthode aurait sur la méthode d'isolement prolongé, divers avantages :

a) elle éviterait l'apparition de cet état de dépression et d'indifférence où l'inhibition et l'apathie du pupille lui enlèvent toute vigueur pour le maintien d'une bonne conduite ultérieure.

b) Cet isolement prolongé est très peu intimidant pour certains sujets qui ne ressentent guère le besoin de fréquentations sociales. Or, régulièrement ces sujets peu sensibles à tout élément social sont toujours parmi les plus durs, les moins disciplinés et les plus dangereux. Il se trouve ainsi que c'est justement pour des sujets qui sont parmi les plus difficiles, que le principal moyen de coercition de l'établissement est le moins intimidant. Il se trouve, par contre, que le plus souvent, ces sujets à tendances sociales faibles - et par suite à sensibilité sociale faible - sont au contraire fort sensibles au côté physique de leur personnalité: très attachés à leur intégrité corporelle, sensuels, appétents à toutes les jouissances physiques, ce qui les rend vivement sensibles à tout châtiment intéressant leur intégrité corporelle. Un tel châtiment les atteindrait donc à un endroit

légère, d'inactivité idéale, de monotonie et d'hyposthésie affective bien peu propres aux réflexions salutaires, cet état étant beaucoup plus déprimant qu'intimidant. Certains de ces pupilles d'ailleurs, avaient déjà - même après des mises en cellule prolongées - recommencé, à bref délai, leurs écarts de conduite. En présence de ces constatations on peut se demander très raisonnablement si, pour les infirmités disciplinaires graves, actuellement punies de peines de cellule excédant une semaine, il ne vaudrait pas mieux remplacer cet isolement prolongé par une peine corporelle douce, mais brève. Pour un chronique et rétrograde qu'elle paraisse, cette méthode aurait sur la méthode d'isolement prolongé, divers avantages :

a) elle éviterait l'apparition de cet état de dépression et d'indifférence ou l'initiation et l'apathie du pupille lui enlèvent toute vigueur pour le maintien d'une bonne conduite ultérieure.

b) cet isolement prolongé est très peu intimidant pour certains sujets qui ne ressentent guère le besoin de fréquentations sociales. Or, régulièrement ces sujets peu sensibles à tout élément social sont toujours parmi les plus durs, les moins disciplinés et les plus dangereux. Il se trouve ainsi que c'est justement pour ces sujets qui sont parmi les plus difficiles, que le principal moyen de correction de l'établissement est le moins intimidant. Il se trouve, par contre, que le plus souvent, ces sujets à tendances sociales faibles - et par suite à sensibilité sociale faible - sont au contraire fort sensibles au côté physique de leur personnalité; très attachés à leur intégrité corporelle, sensibles à toutes les jouissances physiques, ce qui les rend vivement sensibles à tout châtement intéressant leur intégrité corporelle. Un tel châtement les atteindrait donc à un endroit

-sible, alors qu'une punition visant leurs tendances sociales glisse sur eux sans les pénétrer, car les frappant à un endroit qui leur est indifférent ou très peu sensible. Un châtiment physique les intimiderait, tandis que l'isolement, dû au fait de la faiblesse chez eux de la tendance normale à la sociabilité, ne leur est guère pénible. Il ne les intimide pas suffisamment pour leur faire apprécier qu'il y a plus d'agrément à se bien conduire, qu'à se mal conduire.

c/ L'isolement est un mode de punition à l'égard duquel certains pupilles - et assez nombreux - paraissent acquérir une sorte d'indifférence : à l'égard de cette punition qui leur était d'abord sensible, ils acquièrent une sorte d'hyposensibilité, "d'immunité".

L'isolement, lorsqu'il faut punir des fautes graves ou des récidives rapprochées, devient une punition trop longue. Cette longue solitude est l'occasion de réflexions et de ruminations au cours desquelles le jeune homme s'organise un système de propositions plus ou moins ingénieuses et coordonnées qui l'aident à l'insensibilité à l'égard de sa condition actuelle : courtes phrases consolatrices ou anesthésiantes qu'il adopte et se répète chaque fois que quelque chose de désagréable lui arrive.- en particulier des punitions - : " A Dieu va...." " Malheur toujours " " me fous de tout " tout m'est égal..." etc....

Sans faire disparaître toute sa sensibilité - ce sont souvent des sujets vivement sensibles qui recourent à ce moyen - le pupille s'organise un véritable enkystement de sa sensibilité qui lui permet de supporter, sans trop en souffrir désormais, les conditions pénibles dans lesquelles il doit vivre; il acquiert une sorte de

-sible, alors qu'une punition visant leurs tendances sociales
 laisse sur eux sans les pénétrer, car les frappant à un endroit
 qui leur est indifférent ou très peu sensible. Un châtiement
 physique les intimiderait, tandis que l'isolement, dû au fait
 de la faiblesse chez eux de la tendance normale à la sociabilité,
 ne leur est guère pénible. Il ne les intimide pas suffisamment
 pour leur faire appréhender qu'il y a plus d'agrément à se bien
 conduire, qu'à se mal conduire.

L'isolement est un mode de punition à l'égard duquel certains
 pupilles - et assez nombreux - paraissent éprouver une sorte d'in-
 différence : à l'égard de cette punition qui leur était d'abord
 sensible, ils acquiescent une sorte d'apathie, "d'immunité".
 L'isolement, lorsqu'il fait punir des fautes graves ou des
 récidives rapprochées, devient une punition trop longue. Cette
 longue solitude est l'occasion de réflexions et de terminations
 au cours desquelles le jeune homme s'organise un système de propo-
 sitions plus ou moins ingénieuses et coordonnées qui l'aident à
 l'insensibilité à l'égard de sa condition actuelle : courtes phra-
 ses consolatrices ou anesthésiantes qu'il adopte et se répète
 chaque fois que quelque chose de désagréable lui arrive. - en
 particulier des punitions - : " A Dieu va... " " Malheur toujours " " me fous de tout " tout m'est égal... " etc...

Sans faire disparaître toute sa sensibilité - ce sont souvent
 des sujets vivement sensibles qui recourent à ce moyen - le pupille
 s'organise un véritable système de sa sensibilité qui lui
 permet de supporter, sans trop en souffrir désormais, les conditions
 pénibles dans lesquelles il doit vivre; il acquiesce une sorte de

"forme de résistance" qui le rend moins sensible à sa situation pénible, à la crainte des punitions, et aussi pour plus tard, moins sensible à la crainte des condamnations qu'il pourrait encourir s'il commet un délit. Certaines réflexions de pupilles sont, à cet égard, bien curieuses et bien typiques.

Pour certains pupilles l'isolement, lorsqu'il dépasse huit jours est, à mon avis, un mode de punition très défavorable car il les amène à acquérir une insensibilité très préjudiciable à l'efficacité des moyens disciplinaires - de l'établissement pour l'heure actuelle et de la société pour plus tard.

Pour les fautes graves, méritant une mise en cellule de plus de huit jours, je pense qu'il y aurait des avantages certains à utiliser les châtiments corporels : punition courte et toujours sensible, même aux sujets les plus difficiles et les plus résistants. Ce mode de punition serait, en particulier, indiscutablement utile pour certains sujets très difficiles que la discipline actuelle de l'établissement n'intimide pas suffisamment, et pour lesquels un renforcement de cette discipline est souhaitable.

Evidemment - je ne me le dissimule nullement - l'application d'un tel moyen coercitif devrait être entouré de précautions sérieuses car, mal manié, ce moyen pourrait devenir dangereux. Là, comme bien souvent, la bienfaisance comme la malfaisance de la chose dépendrait avant tout de l'usage qui en serait fait.

7.- Il y aurait un très grand intérêt à ce que l'action du Comité de Patronage qui aide les pupilles à la sortie de la Maison d'Eysses soit étendue par l'établissement de liaisons entre ce Comité et diverses oeuvres régionales ou locales d'assistance sociale. Il serait extrêmement utile que les pupilles, à leur

"forme de réajustement" qui le rend moins sensible à sa situation pénible, à la crainte des punitions, et aussi pour plus tard, moins sensible à la crainte des condamnations qu'il pourrait encourir s'il commet un délit. Certaines réflexions de pupilles sont, à cet égard, bien curieuses et bien typiques.

Pour certains pupilles l'isolement, lorsqu'il dépasse huit jours est, à mon avis, un mode de punition très désavantageux car il les amène à acquiescer une insensibilité très préjudiciable à l'efficacité des moyens disciplinaires - de l'établissement pour l'heure actuelle et de la société pour plus tard.

Pour les fautes graves, méritant une mise en cellule de plus de huit jours, je pense qu'il y aurait des avantages certains à utiliser les châtiments corporels : punition courte et toujours sensible, même aux sujets les plus difficiles et les plus récalcitrants. Ce mode de punition serait, en particulier, indiscutablement utile pour certains sujets très difficiles que la discipline actuelle de l'établissement n'intimide pas suffisamment, et pour lesquels un renforcement de cette discipline est souhaitable.

Evidemment - je ne me le dissimule nullement - l'application d'un tel moyen coercitif devrait être entourée de précautions sérieuses car, mal maniée, ce moyen pourrait devenir dangereux. Là, comme bien souvent, la bienveillance comme la malveillance de la chose dépendrait avant tout de l'usage qui en serait fait.

7. - Il y aurait un très grand intérêt à ce que l'action du Comité de Patronage qui aide les pupilles à la sortie de la maison d'Étages soit étendue par l'établissement de liaisons entre ce Comité et diverses œuvres régionales ou locales d'assistance sociale. Il serait extrêmement utile que les pupilles, à leur

sortie de la Maison d'Eysses puissent être adressés à une oeuvre de la région où ils se rendent. Ils auraient ainsi, sur place, un appui très proche qui pourrait, plus facilement, les aider à trouver du travail, à se loger, et aussi les encourager et les soutenir dans les moments de difficultés et de tentation.

Je crois qu'il serait bon que ce Comité de Patronage cherche à se constituer un répertoire des diverses oeuvres qui, sur tout le territoire, assistent les jeunes délinquants, se mette en rapport avec ces oeuvres et leur adresse les pupilles sortants...

Pour ma part, je puis d'ores et déjà assurer à ce Comité le concours de la Protection Toulousaine de l'Enfance, 1 rue d'Astorg à Toulouse; oeuvre dont les visiteuses assurent à Toulouse l'assistance des mineurs délinquants auprès des Tribunaux et, dans la région, des services de déléguées à la liberté surveillée et des services de placement.

Je tiens à témoigner ici mon admiration pour l'effort vraiment émouvant que fait Mr. MOUFLIER, Directeur de l'établissement pour cette oeuvre capitale du patronage. Encourageant les pupilles à se conduire honnêtement, à lui écrire pour le tenir au courant de leur situation et de leurs difficultés, répondant de sa main à toutes leurs lettres - 60 à 80 par mois - Ces lettres de pupilles libérés sont d'ailleurs très riches en renseignements et en aperçus sociaux.

Malheureusement, les moyens financiers mis à la disposition de Mr. MOUFLIER ne lui permettent pas d'aider suffisamment tous les anciens pupilles qui, en cette époque de chômage, se trouve dans des conditions difficiles - favorables à la rechute dans la délinquance.

sortie de la maison d'Evryse pussent être adressés à une
œuvre de la région où ils se rendent. Ils seraient ainsi, sur
place, un appui très proche qui pourrait, plus facilement, les
aider à trouver du travail, à se loger, et aussi les encourager
et les soutenir dans les moments de difficultés et de tentation.

Je crois qu'il serait bon que ce Comité de Patronage cher-
che à se constituer un répertoire des diverses œuvres qui, sur
tout le territoire, assistent les jeunes délinquants, se mette en
rapport avec ces œuvres et leur adresse les pupilles sortants...

Pour ma part, je puis d'ores et déjà assurer à ce Comité le
concours de la Protection Toulousaine de l'Enfance, 1 rue d'Asstorg
à Toulouse; œuvre dont les visites assurent à Toulouse l'assis-
tance des mineurs délinquants auprès des Tribunaux et, dans la
région, des services de délégués à la liberté surveillée et des
services de placement.

Je tiens à témoigner ici mon admiration pour l'effort vrai-
ment étonnant que fait M. MOULLIER, Directeur de l'établissement
pour cette œuvre capitale de patronage. Encourageant les pupilles
à se conduire honnêtement, à lui écrire pour le tenir au courant
de leur situation et de leurs difficultés, répondant de sa main
à toutes leurs lettres - 80 à 80 par mois - Ces lettres de pupilles
libérés sont d'ailleurs très riches en renseignements et en aper-
çus sociaux.

Malheureusement, les moyens financiers mis à la disposition
de M. MOULLIER ne lui permettent pas d'agir suffisamment tous les
autres pupilles qui, en cette époque de chômage, se trouvent dans
des conditions difficiles - favorables à la rechute dans la délin-
quance.

Je pense donc qu'il serait bon d'augmenter ces moyens de secours.

D'autre part, il serait utile que quelques membres du comité de patronage aident de façon effective Mr. MOUFLIER dans cette assistance aux pupilles libérés que, pratiquement, il assume seul; répondant seul à toutes les lettres, s'occupant des envois de colis, des envois de renseignements, etc... C'est là une oeuvre extrêmement intéressante, mais très absorbante et que l'on ne peut, malgré le devouement entier avec lequel il s'y donne, laisser à la seule charge du Directeur de la Maison d'Eysses qui assure, d'autre part, un service chargé.

8.- La participation aux ^{INSPECTIONS} ~~examens~~ psychiâtriques des assistantes de psychologie est extrêmement utile.

Les Tests de Binet & Simon qu'elles appliquent aux pupilles donnent des renseignements très importants sur les capacités intellectuelles de ces jeunes gens. L'application de ces tests demande 25 à 30 minutes, temps à peu près égal à celui de l'examen caractériel et de l'examen médical. Pour avoir des examens psychologiques complets, le médecin doit donc, s'il est seul, consacrer 45 minutes ou 1 heure à chaque pupille, ce qui oblige à une augmentation considérable de la durée des inspections ou à leur multiplication - Ce qui ne manquera pas d'amener une augmentation des frais d'inspection.

D'autre part, j'ai remarqué avec netteté que la présence de l'assistante apportait aux examens psychiâtriques un élément de douceur extrêmement favorable. Cette présence féminine diminuant brusquement, pour ces jeunes gens, le caractère continu de sévérité et de rudesse du milieu où ils vivent, amène souvent chez

Je pense donc qu'il serait bon d'augmenter ces moyens de secours.

D'autre part, il serait utile que quelques membres du comité de patronage aident de façon effective M. MOUILLER dans cette assistance aux pupilles libérés par, pratiquement, il assure seul; répondant seul à toutes les lettres, s'occupant des envois de colis, des envois de renseignements, etc... C'est là une oeuvre extrêmement intéressante, mais très absorbante et que l'on ne peut, malgré le dévouement entier avec lequel il s'y donne, laisser à la seule charge du Directeur de la maison d'asile. D'autre part, un service chargé.

8. - La participation aux examens psychométriques des assistants de psychologie est extrêmement utile. Les tests de Binet & Simon qu'elles appliquent aux pupilles

donnent des renseignements très importants sur les capacités intellectuelles de ces jeunes gens. L'application de ces tests demande 25 à 30 minutes, temps à peu près égal à celui de l'examen caractériel et de l'examen médical. Pour avoir des examens psychologiques complets, le médecin doit donc, s'il est seul, consacrer 45 minutes ou 1 heure à chaque pupille, ce qui oblige à une augmentation considérable de la durée des inspections ou à leur multiplication - Ce qui ne paraît pas d'ailleurs une

augmentation des frais d'inspection. D'autre part, si remarqué avec netteté que la présence de l'assistant apportait aux examens psychométriques un élément de succès extrêmement favorable. Cette présence féminine diminue considérablement, pour ces jeunes gens, le caractère continu de sévérité et de tristesse du milieu où ils vivent, amène souvent chez

eux une détente émotive très importante à saisir, et des confidences du plus haut intérêt psychologique. La présence et la participation aux examens psychiâtriques d'une femme instruite de tous les délits et de toutes les difficultés sociales possibles bienveillante et compréhensive à l'égard des pupilles est un facteur important qui aide beaucoup à la connaissance de l'état mental des pupilles. Je pense donc qu'il serait bon que la présence d'une assistante aux examens psychiâtriques d'Eysses soit assurée de façon systématique.

Cela nécessiterait évidemment l'attribution par l'administration pénitentiaire d'un crédit - assez faible d'ailleurs - Pendant ces trois dernières années, en effet, la participation d'assistantes à ces examens a été permise financièrement grâce au concours bénévole du service de neuro-psychiâtrie de Mr. le Professeur RISER de Toulouse et de la Protection Toulousaine de l'enfance.

Malheureusement, malgré tout l'intérêt qu'ils continuent à porter à l'oeuvre de redressement et d'amendement des mineurs délinquants, ces organismes - par suite de l'exigüité des crédits qui leurs sont alloués - ne vont plus pouvoir, à partir de 1935, assurer aux inspections psychiâtriques d'Eysses le concours de leurs assistantes.

Lorsqu'en juin 1934, j'ai quitté l'Asile d'aliénés d'Agen pour celui d'Albi, vous avez bien voulu me permettre, Monsieur le Directeur, que je continue les inspections psychiâtriques de la Maison d'Eysses qui m'ont toujours beaucoup intéressé. Permettez-moi de vous en remercier.

aux une détente émotionnelle très importante à saisir, et des

confidences au plus haut intérêt psychologique. La présence et

la participation aux examens psychiatriques d'une femme instruite

de tous les détails et de toutes les difficultés sociales possibles

bienveillante et compréhensive à l'égard des pupilles est un

facteur important qui aide beaucoup à la connaissance de l'état

mental des pupilles. Je pense donc qu'il serait bon que la présence

d'une assistante aux examens psychiatriques d'Alsace soit assurée

de façon systématique.

Cela nécessiterait évidemment l'attribution par l'administrateur

- - - - - d'un crédit - assez faible d'ailleurs -

Pendant ces trois dernières années, en effet, la participation

d'assistantes à ces examens a été permise financièrement grâce

au concours généreux du service de neuro-psychiatrie de M. le

Professeur RISMÉ de Toulouse et de la Protection Toulousaine de

l'enfance.

Malheureusement, malgré tout l'intérêt qu'ils contiennent à

porter à l'œuvre de redressement et d'aménagement des mineurs

délinquants, ces organismes - par suite de l'exigence des crédits

qui leurs sont alloués - ne vont plus pouvoir, à partir de 1935,

assurer aux inspections psychiatriques d'Alsace le concours de

leurs assistantes.

Lorsqu'en juin 1934, j'ai quitté l'Asile d'aliénés d'Agon

pour celui d'Albi, vous avez bien voulu me permettre, Monsieur

le Directeur, que je continue les inspections psychiatriques de

la Maison d'Alsace qui m'ont toujours beaucoup intéressé.

Permettez-moi de vous en remercier.

